

Sentier de ski de fond

Règlements

- Le sentier de ski de fond est réservé exclusivement aux skieurs, c'est-à-dire que la pratique de la raquette et de la marche y sont interdites.
- Les chiens sont interdits sur le sentier et sur le terrain de golf.
- Skiez dans la direction indiquée.
- Cédez le passage aux skieurs plus rapides.
- Respectez la propreté des lieux en jetant vos ordures dans les contenants prévus à cet effet.
- N'endommagez pas les arbres.
- Ne circulez jamais sur un terrain non aménagé.
- Débutez le parcours à l'endroit où se trouve le panneau indiquant le départ (près du stationnement situé du côté est du club de golf).
- N'accédez pas au sentier si le panneau indique que ce dernier est fermé.

Pour connaître l'état du sentier, consultez la page d'accueil du boucherville.ca.

Bonne randonnée!

